



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 29 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-neuf avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvia DIDIERDEFRESSE, Maire,

Date de la convocation : 26/04/2022

Conseillers Municipaux présents : ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, CYPARYSZCZAK Roger, DÉSOR Jürgen, DIDIERDEFRESSE Sylvia, FRITZINGER Yannick, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, KARCHER Nicolas, MEYER Sylvie, MONTIER Florence, TOUCHÉE Jacques, VOLPINI Yves.

Conseillers Municipaux excusés : DÉSOR Jürgen (procuration à MONTIER Florence), GEORGE Alexandre (procuration à DIDIERDEFRESSE Sylvia), GÉRARD Karine à partir de 18h50 (procuration à GLÉ Adrien à partir de la délibération n°20220044)

Madame Sylvia ANCEL a été nommée secrétaire.

Délibérations prises à l'unanimité :

20220035 : Adoption du compte-rendu de la séance du 15/04/2022

20220036 : Prix des Maisons Fleuries 2021

Suite à l'avis de la commission « communication » concernant l'attribution de prix aux maisons et jardins d'agrément les plus fleuris de la Commune et l'avis du jury du 20 avril 2022, le Conseil Municipal décide d'attribuer un bon d'achat d'une valeur de 75€ aux 2 réalisations jugées « les plus belles ». La remise des prix aura lieu le 1^{er} mai à 11h00 en même temps que l'événement « Troc Plantes » organisé par l'association patrimoine et nature.

20220037 : Vente amiable de bois sur pied – lot n°2022/1

Considérant que la collectivité est gestionnaire de la forêt communale non soumise au régime forestier, elle prévoit un premier lot de 250 m³ sur pied sur écorce pour 123 arbres verts et 45 m³ sur écorce pour 10 arbres secs.

20220038 : Vente amiable de bois sur pied – lot n°2022/2

Considérant que la collectivité est gestionnaire de la forêt communale non soumise au régime forestier, elle prévoit un premier lot de 75 m³ sur pied sur écorce pour 36 arbres verts.

20220039 : Vente amiable de bois sur pied – lot n°2022/3

Considérant que la collectivité est gestionnaire de la forêt communale non soumise au régime forestier, elle prévoit un premier lot de 325 m³ sur pied sur écorce pour 132 arbres verts et 22 m³ sur écorce pour 9 arbres secs.

20220040 : Vente amiable de bois sur pied – lot n°2022/4

Considérant que la collectivité est gestionnaire de la forêt communale non soumise au régime forestier, elle prévoit un premier lot de 205 m³ sur pied sur écorce pour 115 arbres verts et 6 m³ sur écorce pour 2 arbres secs.

20220041 : Vente amiable de bois sur pied – lot n°2022/5

Considérant que la collectivité est gestionnaire de la forêt communale non soumise au régime forestier, elle prévoit un premier lot de 55 m3 sur pied sur écorce pour 66 arbres verts.

20220042 : Vente amiable de bois sur pied – lot n°2022/6

Considérant que la collectivité est gestionnaire de la forêt communale non soumise au régime forestier, elle prévoit un premier lot de 65 m3 sur pied sur écorce pour 82 arbres verts et 33 m3 sur écorce pour 29 arbres secs.

20220043 : Vente amiable de bois sur pied – lot n°2022/7

Considérant que la collectivité est gestionnaire de la forêt communale non soumise au régime forestier, elle prévoit un premier lot de 40 m3 sur pied sur écorce pour 60 arbres verts.

Concernant tous les lots de bois, les indications suivantes ont été adoptées par le Conseil Municipal :

- Modalités de règlement : paiement échelonné
 - 22.5 % au comptant + T.V.A. 20 % sur le montant total de la vente dans les 20 jours suivants la vente
 - 22.5 % à la fin du 5ème mois suivant la vente soit le 30/09/2022
 - 27.5 % à la fin du 7ème mois suivant la vente soit le 30/11/2022
 - 27.5 % à la fin du 9ème mois suivant la vente soit le 31/01/2023
- Délai d'exploitation : 1 an à compter du jour de la vente - Passé ce délai, un taux de 4% annuel de majoration sur le montant
- Dépôt des soumissions :
 - Dernier délai pour la réception des plis : vendredi 20 mai à 9h55
 - Ouverture des plis : vendredi 20 mai à 10h00
- Prix de retrait : Un prix de retrait est fixé pour chaque lot

20220044 : Demande de subvention CAF pour logiciel loisirs et accueil

Au vu de la gestion des inscriptions pour l'accueil périscolaire, le Conseil Municipal a la volonté de développer de nouveaux moyens de paiement pour les familles. Il décide d'approuver le projet « logiciel périscolaire » et sollicite donc une aide financière de la C.A.F. des Vosges pour la partie investissement. La commune prendra en charge le solde.

Questions diverses :

- **Semaine des Arts**

A l'approche de l'événement « la semaine des Arts » prévue le week-end de l'ascension, des flyers d'information seront déposés par les élus dans la première quinzaine du mois de mai.

Fin de séance à 19h05.